

VISITE D'UNE MISSION ÉCONOMIQUE  
EN FRANCEQuestion n° 2924—**M. Schreyer:**

1. Est-ce qu'une mission industrielle spéciale, désignée par le gouvernement du Canada, s'est rendue en France en 1966?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quel était l'objectif de cette mission, b) combien a-t-elle coûté et quel est le montant des principaux articles de dépenses, c) quels résultats a-t-elle obtenus jusqu'ici?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** 1. Une mission économique canadienne a visité la France du 3 au 16 juin 1966.

2. a) La mission avait pour but de resserrer les liens économiques et commerciaux entre la France et le Canada en appelant l'attention des milieux commerciaux de chacun des deux pays sur les avantages pouvant découler de relations plus étroites entre les homologues des deux pays, tant à l'échelon des compagnies qu'à celui des associations commerciales ou industrielles. La mission a étudié les perspectives de collaboration accrue sur le plan technique entre les diverses industries, l'expansion des investissements et l'établissement de contacts constants entre organisations nationales du même genre; elle a aussi présenté un rapport sur ces trois points.

b) Les frais de la mission se sont élevés en tout à \$41,121.88. Sur ce montant, \$15,586.48 ont été affectés au transport, \$22,943.97 au logement, \$1,800.75 aux réceptions, \$361.30 à l'impression des feuillets publicitaires et des brochures, et \$429.38 au fret, aux messageries, à la papeterie et autres frais divers.

c) Pour en évaluer les résultats, il faudra tenir compte des dispositions que prendront les membres des collectivités commerciales des deux pays ou les associations qui les représentent en vue d'intensifier les liens qui les unissent déjà à leur homologues de l'autre pays et d'en créer de nouveau. Le rapport de la mission a été largement diffusé au Canada et la réaction des associations industrielles et commerciales, ainsi que des chambres de commerce et des *Boards of Trade*, qui ont formulé leurs commentaires au nom de leurs membres, a été fort encourageante. On a remarqué la même réaction en France.

Évidemment, le gouvernement fera tout son possible pour encourager davantage et pour faciliter les initiatives des entreprises privées. Notre ministère, par exemple, s'emploie à élargir la portée de son programme de participation aux expositions commerciales tenues en France et à accroître ses missions commerciales dans ce pays. Pour sa part, le gouvernement français encourage concrètement le resserrement des relations économiques et commerciales entre ses hommes

d'affaires et les nôtres. Plus de 50 groupes commerciaux et professionnels se sont inscrits au Bureau de développement commercial de l'Expo '67, et il y aura une série de « semaines techniques » au cours desquelles on examinera la possibilité d'intensifier les relations dans divers secteurs industriels.

## LES TAUX DE SALAIRES COURANTS—LA DÉFENSE CANADIENNE ET LA COMMISSION D'ÉNERGIE

Question n° 2927—**M. Schreyer:**

Quels taux courants sont versés à l'établissement de la défense canadienne, à Beauséjour (Man.), et à l'établissement de la Commission d'énergie atomique, à Whiteshell (Man.), pour les catégories d'emploi suivantes: manœuvre, peintre, plombier, électricien, menuisier, mécanicien, opérateur de matériel lourd, conducteur de véhicule lourd, conducteur?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada):** En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, les taux de salaires courants versés à l'établissement de la défense canadienne à Beauséjour (Man.), pour les catégories mentionnées, sont les suivants:

	l'heure
Manœuvre	\$1.85
Peintre	2.50
Plombier	2.90
Électricien	3.00
Menuisier	2.65
Mécanicien	2.05
Opérateur de matériel lourd	2.30
Conducteur de véhicule lourd	2.05
Conducteur	1.90

En ce qui concerne l'Énergie Atomique du Canada, Ltée: Conformément à la convention collective qui a été signée récemment:

	l'heure
Manœuvre et concierge	\$2.13
Conducteur	2.43

Taux payables en vertu de la présente convention collective qui est négociée à nouveau devant la commission d'arbitrage:

	l'heure
Peintre (au pistolet vaporisateur)	\$2.66
Peintre (ordinaire)	2.58
Plombier	2.97
Électricien	2.97
Menuisier	2.91
Mécanicien (machinistes et monteurs de machinerie)	2.97
Mécanicien (d'automobile)	2.97

## Opérateur de matériel lourd

	l'heure
Conducteur de pelle mécanique	\$2.94
Conducteur de grue mobile	2.46
Conducteur de chargeuse	2.39
Conducteur de tracteur agricole	2.13
Conducteur de véhicule lourd	2.46